

LIEUX ET



ETAT DES LIEUX



En haut : un atelier de l'École Paris-La Seine, ou UP 9, à Paris VI.
Au centre : l'École de Grenoble par Antoine Félix-Faure et Philippe Macary.
Ci-dessus : Georges Maurios en plein cours à Marne-La-Vallée.

Vous avez dit réforme ?

Annoncée par le ministère de la culture, la refonte de la carte scolaire d'Ile-de-France marquera une étape clé dans la réforme de l'enseignement. Mais des interrogations demeurent.

Récemment mise en œuvre, la réforme de l'enseignement de l'architecture a pour objectif de renforcer l'enseignement du projet, de développer la recherche et de réorganiser les études en trois cycles en créant des passerelles avec les cursus universitaires et en diversifiant les modes d'exercice.

L'investissement d'un milliard de francs soutenant la nouvelle carte scolaire coïncide avec le plan U3M (1) de l'Éducation nationale et devrait se traduire par la création de deux nouvelles écoles d'architecture à Paris, le transfert de Paris-la Villette à Pantin et de Paris-Belleville au lycée Diderot. Parallèlement, un projet Ville, Architecture et Habitat s'élabore avec l'Université de Nanterre ainsi qu'un pôle sur les métiers de la ville avec Paris VII.

GÉRER LA PERIODE TRANSITOIRE

Cette réforme est cruciale pour une profession qui doit conforter sa place dans la société. Toutefois, depuis Mai 68, l'enseignement de l'architecture a suscité des projets avortés aussi folkloriques que la fanfare des Beaux-Arts, d'où un scepticisme latent teinté de résistance au changement et de stériles querelles de chapelles. Faisant suite au rapport Frémont, le Comité de suivi, présidé par Bernard Pouyet, directeur de l'Institut d'urbanisme de Grenoble, a heureusement favorisé le dialogue et une dynamique que dope l'exemple probant de l'école de Marne-la-Vallée (voir page 24).

Certains enseignants veulent donc élargir le débat. Réussiront-ils à monter des projets capables de redorer le diplôme d'architecte en rivalisant avec les meilleures écoles étran-

gères ? Pour la rentrée, des incertitudes demeurent. Si les objectifs à long terme sont indiscutables, la période transitoire est dure à gérer compte tenu des aspects juridiques et pédagogiques, des intérêts divergents des établissements, de l'affectation des locaux, ou encore du statut et du transfert des enseignants et du personnel administratif. Comment s'étonner dès lors que les futurs bacheliers délaissent les journées portes ouvertes des écoles d'architecture pour se presser à celles plus sélectives des écoles d'ingénieurs ?

« Pour transformer les professions, on commence par réformer les études. Dans l'enseignement de l'architecture, il existe heureusement une volonté publique forte de former des architectes à qui donner de l'espoir en l'avenir, affirme Bernard Pouyet. Il est logique qu'un chantier de cette ampleur soit difficile. » La nouvelle carte scolaire devrait renforcer l'attractivité et la lisibilité des écoles parisiennes et l'investissement annoncé favoriser le regroupement d'équipes de chercheurs et d'enseignants autour de l'acte de construire.

Des obstacles administratifs freinent pourtant l'élaboration des projets. Contrairement aux présidents d'université nommés pour cinq ans, le conseil d'administration d'une école d'architecture se renouvelle tous les deux ans ; donc trop rapidement vu les lourdeurs administratives. « Le ministère de la culture gère 18 000 étudiants, soit 1 % des étudiants français, poursuit Pouyet. C'est considérable ! Il faudrait autonomiser le statut des écoles afin que les directeurs négocient leur projet contractuellement avec le ministère pour quatre ans. Ils disposeraient ainsi d'une capacité d'initiative pédagogique et financière. »

La carte d'Ile-de-France doit amorcer une refonte à l'échelle du territoire, d'où le moratoire gelant la création des écoles de Tours et Compiègne au profit de deux nouveaux établissements parisiens (donnant juridiquement lieu à la création de deux nouveaux établissements publics) : Paris-Val-de-Seine, qui devrait bénéficier en 2005 d'un bâtiment neuf et de la réha-

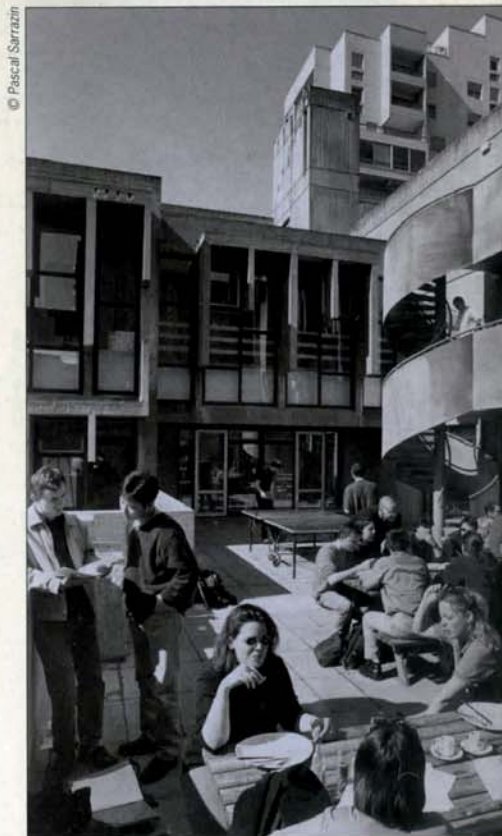


bilitation de l'ancienne usine Sudac sur le campus universitaire de Paris VII, zac Masséna ; et Paris-Malaquais qui réinvestira les locaux de l'École des Beaux-Arts. Ainsi s'ébranle un « bébé-mammouth » de 22 écoles qui emploie 1 000 enseignants permanents, 1 300 vacataires et 700 agents.

DOPER LES ÉCOLES

Avec les écoles de Marne-la-Vallée, Paris-Belleville, Paris-La Villette et Versailles, l'enseignement s'organise donc autour de six pôles en région parisienne. Sur le plan juridique, quatre établissements publics – Paris-La Défense, Paris-Villemin, Paris-La Seine et Paris-Val-de-Marne – mettront fin à leur activité dès la rentrée prochaine. Les programmes pédagogiques en vigueur dans ces quatre écoles seront cependant maintenus pendant un an sur leurs sites respectifs afin d'assurer la transition. Parallèlement, la récente nomination, aux côtés de Catherine Tasca, de Michel Duffour, proche du maire de Nanterre, devrait dynamiser le projet Ville Architecture Habitat piloté par des enseignants de La Défense.

Depuis plusieurs semaines, les choses évoluent de jour en jour tandis que les réunions de concertation se multiplient. Initialement, deux pédagogies complémentaires devaient doper les nouvelles écoles. Coordonné par Philippe Panerai et fondé sur les



La première tranche de travaux de restructuration de l'école de Grenoble vient d'être livrée (architectes Félix-Faure-Macary).
Ci-dessus : la cafétéria qui s'étend en plein air.